

sentiment moral, aberration de la conscience, impulsions quasi irrésistibles vers le mensonge, le vol, le meurtre, le suicide, le vagabondage, le dévergondage des mœurs, etc., et cela dès le jeune âge.

C'est certainement à l'alcool que nous devons, en grande partie au moins, la progression continue de la *criminalité* et des *suicides*, surtout chez les enfants. L'échelle de l'alcoolisme et l'échelle de la criminalité et du suicide ont suivi, durant ce dernier quart de siècle, un parallélisme frappant.

Ici encore nous pouvons en appeler aux statistiques : elles nous montrent que les départements où il se consomme le plus d'alcool sont ceux où les crimes et délits sont les plus nombreux¹.

C'est encore l'alcool qu'il faut rendre responsable d'un grand nombre d'accidents du travail. « La statistique universelle des chemins de fer attribue aux excès de boisson quarante-trois pour cent, presque la moitié, des accidents ou catastrophes. A l'occasion de la perte du *Drummond-Castle*, dans la passe d'Ouessant, le *Journal de Cork* (juin 1896) écrit : « L'ivrognerie est la cause certaine de la perte de soixante-dix pour cent des navires anglais²... »

II. — REMÈDES CONTRE L'ALCOOLISME

On vient de voir, par le rapide exposé qui précède, les effets effrayants de l'alcoolisme sur le corps et sur l'âme, sur l'individu, la famille et la société. Mais il ne suffit pas de constater le mal, il faut le guérir : l'indication des remèdes propres à combattre le fléau de l'alcoolisme fera l'objet de ces derniers paragraphes.

Ces remèdes, nous les diviserons, avec M. Maurice Vanlaer, en trois groupes : remèdes *fiscaux*, remèdes *légaux* et remèdes *moraux*.

a) Remèdes fiscaux. — Depuis longtemps on a songé à faire servir le fisc à la moralisation : les lois *somptuaires* de l'ancienne Rome n'avaient pas d'autre but. Il ne faut donc pas s'étonner

¹ Tandis que dans les départements du Calvados, de la Seine-Inférieure et de l'Eure, départements les plus ravagés par l'alcoolisme, on compte quatre-vingts condamnés pour mille habitants, dans l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher et le Loiret, où la consommation alcoolique est moyenne, il s'en trouve cinquante sur mille; dans la Corrèze, la Haute-Vienne et la Creuse, où l'alcoolisme n'est pas encore très répandu, on n'en compte que trente-cinq sur mille habitants. (Voir Claude (des Vosges), *Rapport, Tableaux-statistiques.*)
De 1838 à 1842, par ses prédications, le célèbre P. Matthew, capucin, fit diminuer la consommation de l'alcool de 50 % en Irlande; immédiatement le chiffre des délits graves tomba de soixante-quatre mille à quarante-sept mille et, au lieu de cinquante-neuf exécutions capitales, il y en eut une seule.

On a compté que parmi les détenus dans les maisons de force, 63 % des condamnés pour homicides, 68 % des voleurs avec violence, 74,5 % des condamnés pour coups et blessures, 60 % de ceux incarcérés pour attentats aux moeurs..., étaient des buveurs.

² Prosper Lajoie : *Alcoolisme et statistique.* — Cité par M^r Turinaz, *op. cit.*

si les législateurs de presque tous les pays ont frappé l'alcool d'impôts très élevés; car, comme le fait observer Claude (des Vosges), dans son *Rapport sur la consommation de l'alcool en France*, « ici l'intérêt du Trésor se confond avec celui de la santé et de la moralité publiques; une matière est d'autant plus imposable que sa consommation est reconnue plus dangereuse¹. »

Plusieurs solutions ont été proposées : certains hygiénistes et moralistes demandent la prohibition complète des *boissons alcooliques distillées*, et des droits élevés sur les *alcools fermentés*².

D'autres veulent que l'État fasse pour l'alcool ce qu'il a fait pour les poudres, les allumettes, les tabacs : qu'il en monopolise la fabrication et la vente; — d'autres encore, et il semble que ce soient les plus sages, demandent seulement que l'État frappe de droits très élevés les *boissons distillées*, si pernicieuses à la santé publique, et que l'on dégreve les *boissons fermentées*, dites *hygiéniques* : vin naturel, bière, cidre, poiré, hydromel; — quelques-uns enfin proposent un remède plus radical encore, qui est de taxer aussi les *boissons fermentées* et de dégrever le *sucre*, le *thé* et le *café*, ces dernières boissons étant pour eux les seules *hygiéniques*, avec l'eau, bien entendu.

Un point sur lequel tout le monde s'accorde, — sauf les intéressés, cela va sans dire, — c'est pour demander la suppression du *privilege des bouilleurs de cru*, et une plus sévère répression de la *fraude* dans la fabrication et la vente clandestines des alcools.

Il n'entre pas dans le plan de ce résumé de développer ces idées, nous nous contentons de les signaler en passant; ceux qui voudraient en faire une étude plus approfondie devraient consulter des ouvrages spéciaux³.

b) Remèdes légaux. — En dehors des lois et règlements concernant la fabrication, le transport, la vente et la consommation de l'alcool, le législateur est intervenu de deux autres façons : il a décrété des peines contre celui qui s'enivre publiquement, et contre ceux qui donnent à boire ou y excitent dans certains cas déterminés.

La loi du 23 janvier 1873 condamne à une amende de 1 à 5 francs, pour la première fois, et, en cas de récidive, à un emprisonnement de six jours à un mois, tout individu *surpris en état d'ivresse manifeste dans un lieu public*. Cette loi, appliquée d'abord avec une certaine rigueur, est aujourd'hui à peu près tombée en désuétude.

Une autre loi du 24 juillet 1889 donne aux magistrats le droit de prononcer la déchéance paternelle pour cause d'*ivresse habituelle*.

Enfin une loi du 23 janvier 1873 punit d'une amende de 1 à 5 francs tout cabaretier qui verse des liqueurs à des mineurs de moins de 16 ans.

La profession de cabaretier, autrefois très sévèrement réglementée, est à peu près libre en France depuis 1880. Cette liberté est une des causes de l'invasion de l'alcoolisme. Tandis que le nombre des débits de boissons n'était que de 356,863 en 1880, il est monté à 413,142 en 1890 et à 432,164 en 1894, soit un

¹ Claude (des Vosges), *Rapport*, p. 3.

² On distingue les boissons alcooliques fermentées : vin, bière, cidre, poiré, etc., dans lesquelles l'alcool est très étendu, et les *boissons alcooliques proprement dites*, dans lesquelles l'alcool entre au moins pour la moitié : eau-de-vie, 50 à 60 %, absinthe 60 à 70 %, trois-six, 85 %, kirsch, rhum, genièvre, etc.

³ Voir particulièrement M. Vanlaer, *Alcoolisme et ses remèdes*; Alglave, *Monopole de l'alcool*; Guillemet, *Projet de loi sur le monopole de l'alcool*; Claude (des Vosges), *Rapport de la commission sénatoriale*.

cabaret pour 83 habitants de tout âge et de tout sexe ! Il est des endroits qui dépassent de beaucoup cette moyenne : en Normandie, par exemple, on trouve un cabaret par soixante-six habitants ; à Roubaix, un pour cinquante-trois, c'est-à-dire un pour quatorze électeurs ! Tel faubourg de Lille en compte un sur trois maisons !...

Tous les gens soucieux d'arrêter le mal produit par l'alcoolisme réclament le retour à une législation sévère sur les débits de boissons alcooliques et une plus stricte application des lois relatives à l'ivresse publique. A l'étranger, la législation sur ces divers points est en général beaucoup plus sévère qu'en France. En Suède-Norvège, par exemple, une série de mesures administratives bien entendues, touchant les cabarets, a fait diminuer d'un tiers la consommation de l'alcool et des délits attribués à l'alcoolisme¹.

c) **Remèdes moraux.** — Les remèdes légaux, comme les remèdes fiscaux, seront impuissants à enrayer le mal, s'ils ne sont aidés par les remèdes moraux. Il ne suffit pas que l'ivrogne trouve plus de difficultés à satisfaire sa passion : il tournera ces difficultés et il se privera de tout, plutôt que de boire ; il faut l'amener à *vouloir* se corriger. Comment en arriver là ? Par l'instruction, l'exemple, la persuasion, par le réveil du sentiment moral et du sentiment religieux ; par la considération des effets désastreux de l'alcoolisme, par la réfutation des sophismes et des préjugés. — Longtemps on n'a pas cru au mal, et le fléau a pu impunément, avec la complicité de préjugés innombrables, prendre des proportions effrayantes ; maintenant l'ennemi est démasqué ; tout le monde le voit, et tout le monde sent qu'il y va du salut de la famille et de la société, de l'avenir de la patrie, d'en arrêter la marche. Tout le monde doit donc y travailler, soit par les associations de tempérance, soit par des livres, des brochures, des journaux, des conférences : le prêtre à l'église et au confessionnal ; l'instituteur et l'institutrice à l'école, dans les patronages de jeunes gens et de jeunes filles ; le patron dans l'atelier, l'officier au régiment. Ici le champ est immense, la lutte contre le mal peut revêtir mille formes, et il y a place pour toutes les bonnes volontés.

Mais on peut être persuadé que ces moyens échoueront comme les autres, si on ne revient au Décalogue, aux pratiques religieuses et à la vie de famille.

Réponse à quelques préjugés. — « Chez nous, a dit fort justement Montaigne, tout mal vient d'ânerie. » L'ignorance des effets de l'alcool est certainement pour beaucoup dans l'abus que l'on en fait : bien des gens de très bonne foi lui attribuent des vertus merveilleuses, qui sont purement imaginaires. Essayer de les détromper, c'est faire œuvre utile, mais combien difficile !

Les spiritueux, dit-on, sont utiles et même indispensables : ils réconfortent, donnent du courage, de la vigueur ; remplacent une nourriture plus substantielle

¹ Voir M. Vanlaër, *op. cit.*, chap. v et vi.

et plus chère, que le travailleur ne peut se procurer ; le vin noie le chagrin et fait voir les choses en beau ; par les temps froids, l'alcool réchauffe ; avant le repas, un verre d'absinthe ouvre l'estomac ; un petit verre de cognac après, active la digestion ; et ainsi de suite.

Que chacun se remémore ce qu'il a entendu et probablement pensé et dit lui-même, et il nous dispensera de faire plus longue cette liste des prétendus bienfaits des liqueurs fortes : il semble que ce soient des panacées universelles contre les maux du corps et de l'esprit, des sources de jouissances incomparables.

Eh bien ! non, il n'en est point ainsi, et ce sont là de purs sophismes que la passion fait prendre pour des réalités, ou bien des préjugés tellement enracinés que personne n'ose se prononcer contre.

Voici ce que disent la science et l'expérience, relativement à ces prétendus bienfaits de l'alcool.

1^o **Les spiritueux ne réconfortent pas, ils excitent ; ils ne donnent pas la force, mais l'illusion de la force¹.** On pourra, sous l'influence de l'alcool, accomplir, à un moment donné, une tâche exceptionnelle : ce sera l'effet du coup de fouet sur le cheval, mais il ne nourrira pas plus nos muscles que le coup de fouet ne nourrit ceux de l'animal. Et plus a été vive cette excitation factice et passagère, plus est marquée la dépression d'énergie qui lui succède.

Cent vingt grammes d'eau-de-vie administrés à un homme robuste, occupé à un travail pénible, ne produisent aucun résultat appréciable ; une seconde dose, quatre heures après, diminue notablement ses forces ; une troisième, le rend incapable de tout travail.

En 1894, aux États-Unis, on a réalisé une expérience qui est bien démonstrative. On a fait travailler vingt hommes ne buvant que de l'eau et vingt autres buvant du vin, de la bière et du brandy (eau-de-vie). Au bout de vingt jours, on mesura le travail effectué. Les ouvriers buveurs de liqueurs fortes eurent le dessus pendant les six premiers jours ; puis vint une sorte de période de réaction ; finalement les buveurs d'eau l'emportèrent en effectuant un travail au moins triple.

On contrôla l'expérience en changeant les rôles. Les buveurs d'eau durent adopter le régime alcoolique pendant vingt jours, et réciproquement, les buveurs de vin et de boissons fermentées furent mis à l'eau claire. Encore cette fois, les ouvriers buveurs d'eau finirent par donner une somme de travail notablement supérieure à celle des buveurs de vin.

La conclusion qui ressort de cette double expérience, c'est que pour un effort prolongé l'usage de l'alcool diminue la puissance musculaire ; en d'autres termes : la machine humaine alimentée avec de l'eau fournit plus d'énergie qu'avec l'alcool².

Quant au travail intellectuel, l'alcool ne peut jamais lui être utile : s'il sur-excite l'imagination pendant son action fébrile, il trouble le jugement et la mémoire, et son usage prolongé ne peut qu'hébéter l'intelligence.

2^o **Les spiritueux ne nourrissent pas.** — Un aliment est une substance qui peut, après certaines modifications subies dans le tube digestif, être assimilée et s'identifier à l'organisme pour s'y ajouter et en réparer l'usure.

Les alcools ne sont à aucun degré assimilables.

Tandis que le fromage renferme de 30 à 36 % de matière nutritive ;

Les légumes : pois, haricots, lentilles, de 20 à 25 % ;

La viande, bœuf, veau, mouton, poulet, de 15 à 22 % ;

Les poissons, mollusques, crustacés, de 16 à 17 % ;

Les œufs, de 12 à 13 % ;

¹ Docteur Legrain, *l'Alcoolisme*, p. 18.

² Voir dans *la Nature*, n° du 15 mai 1897, un article signé de M. Henry de Parville.

Le pain, de 6 à 7 %;
 Le lait, de 3 à 4 %;
 Le vin de Bordeaux, 0,1 %;

L'équivalent nutritif de l'alcool est égal à 0 %.

Non seulement l'alcool n'est pas un aliment plastique¹, mais encore il ne saurait, comme les beurres, les graisses, les huiles, être considéré comme aliment respiratoire : bien qu'il contienne 50 % de carbone, il est inutilisable, ne subissant pas dans l'organisme la combustion physiologique².

Ce qui porte à croire que les liqueurs fortes nourrissent, c'est d'abord parce qu'elles excitent le système nerveux, et ensuite parce qu'elles ralentissent la digestion. L'erreur est ici la même que si on prétendait qu'un foyer, un poêle par exemple, fonctionne d'autant mieux que la combustion est plus lente et dure plus longtemps. Sans doute, elle dure, mais elle ne fournit pas de chaleur, et peu à peu le feu s'éteint.

3^o L'alcool n'est pas une source de jouissances. — Sans doute, pris modérément, le vin, quand il est naturel, produit une certaine sensation de bien-être, que personne ne songe à discuter. Mais combien la mesure est difficile à garder ! On a bu d'abord pour le plaisir de boire; on ne tarde pas à boire pour s'étourdir, pour oublier les affaires, les ennuis, la souffrance. On oublie le passé et l'on ne songe pas à l'avenir; on est ainsi heureux, au moins quelques moments.

Est-ce bien là le bonheur de l'homme, créature raisonnable ? L'ivrogne qui s'en va titubant, en chantant des refrains obscènes, est-il heureux ? Est-il dans la joie, ce père de famille qui rentre ivre et va se coucher sans voir ni femme ni enfants ? C'est là le plaisir que donne l'alcool, un plaisir de brute...

4^o L'alcool ne réchauffe pas. — Il serait trop long d'analyser l'action de l'alcool sur l'organisme pour montrer que loin d'élever la température, il l'abaisse. Les savants ont fait cette analyse, et ils sont arrivés à la conclusion que voici :

Quand la température est basse, l'alcool réchauffe momentanément, mais une réaction ne tarde pas à se produire, — réaction extrêmement dangereuse pour la santé, — qui amène un refroidissement considérable³.

Notons de plus que, dans les temps chauds, on supporte mieux la marche, le travail, la chaleur et la soif en s'abstenant d'alcool.

5^o Les spiritueux, tels que bitters, absinthes, vermouths, amers, etc., ne sont pas des apéritifs, si on entend par ce mot apéritif ce qu'il faut entendre, quelque chose qui donne de l'appétit. Ce sont plutôt des poisons, doublement funestes, et parce qu'ils sont pris à jeun : « Un petit verre à jeun fait plus de mal que trois après le repas, » et parce qu'ils sont fabriqués avec des substances essentiellement toxiques. Ainsi l'absinthe, cette reine des apéritifs contient :

1^o De 45 à 85 % d'alcools d'industrie, tous nuisibles;

2^o De l'essence d'absinthe, poison tellement violent qu'un gramme injecté dans la circulation d'un cheval suffit pour lui donner l'épilepsie.

Les vrais apéritifs sont la tempérance, une vie réglée, le travail, l'exercice et le grand air.

Quoique moins nuisible après le repas que lorsque l'estomac est vide, l'alcool est encore inutile et même dangereux, parce qu'on s'y habitue très vite. Les

¹ On sait qu'on distingue deux sortes d'aliments : les aliments plastiques, servant à réparer les pertes des tissus; et les aliments respiratoires, qui produisent la chaleur animale.
² D'après le docteur Hanus, cité par Legrain : *L'Alcoolisme*, p. 20. — Voir aussi docteurs Viault et Jolyet, *Traité de Physiologie humaine*.

³ Dans sa célèbre expédition au pôle Nord, Nansen n'avait emporté aucune liqueur alcoolique, et aucun de ses compagnons n'est mort en cours de route. — Pris à dose minime et très étendu, l'alcool est excitant et par là même susceptible de réchauffer.

vrais digestifs sont la sobriété, le grand air et l'exercice. Une bonne course, des jeux mouvementés, un travail manuel, sont infiniment meilleurs pour la digestion qu'un petit verre de quoi que ce puisse être.

REMARQUE. — Ce serait sans doute une exagération et une erreur de soutenir qu'il faut proscrire l'alcool d'une manière ABSOLUE. Il peut quelquefois, — très rarement cependant, — être de quelque utilité à la santé en activant la circulation. Il est également d'un emploi fréquent en pharmacie, pour la préparation de certains remèdes.

Quelquefois aussi le vin est ordonné aux convalescents comme reconstituant. Il renferme des sels minéraux et des principes divers, tels que fer, tannin, indispensables à l'organisme. Mais il faut bien choisir son vin et se garder d'en abuser; car, loin de fortifier, il débilitait, et, au lieu de guérir, il compromettrait irrémédiablement la santé.

Conclusion. — On ne saurait mieux conclure ces notes qu'en rapportant textuellement une page de l'illustre savant, J.-B. Dumas. « ... Il y a dans la question de la tempérance un élément supérieur. Il ne suffit pas de proscrire les poisons, tels que l'absinthe, de combattre les liqueurs perfides, telles que l'eau-de-vie, de favoriser l'usage des boissons saines, ou même d'amener sous la main du consommateur des sources d'eau pure et séduisante; il faut encore, il faut surtout réveiller chez l'homme le sentiment de la responsabilité morale, le respect de lui-même, l'amour de la famille, l'idée de la patrie et la crainte de Dieu. L'ivresse de nos pères mettait ces grandes pensées dans un oubli passager, l'alcoolisme moderne les éteint sans retour. Faisons donc appel à la fois à la science, aux lois, aux mœurs et à la religion. Car l'ennemi que nous avons à combattre ne sera pas facilement vaincu. Il a pour complices tous les mauvais sentiments de l'humanité, tous ses penchants funestes. Il personnifie au plus haut point l'insubordination de la matière contre l'esprit, l'assujettissement de l'âme aux appétits les plus farouches du corps. Au nom de la famille, de la patrie, de la religion, faisons donc encore une fois appel aux lumières de la science, aux dévouements de la charité et à la prévoyance de la raison d'État, pour éloigner de notre patrie bien-aimée des misères morales qui ont leur part dans ses malheurs passés et qui pourraient amener sa ruine¹. »

Simple aphorisme d'hygiène. — « L'eau est la meilleure de toutes les boissons. C'est la seule qui réponde aux besoins d'un organisme sain.

« Les abstinents résistent mieux aux fatigues et aux intempéries des saisons que les buveurs de spiritueux. Ils sont assurés d'une meilleure santé et d'une plus grande longévité.

« Le travail intellectuel et physique est facilité par l'usage de l'eau et entravé par l'usage de l'alcool.

« Les spiritueux n'ont aucune utilité; ils doivent être, en principe, écartés de toute alimentation rationnelle.

« Abstenez-vous complètement d'alcools et d'apéritifs.

« Parmi les boissons fermentées, choisissez les moins alcooliques. Ne prenez que du vin naturel, et coupez-le de $\frac{2}{3}$ d'eau.

¹ Discours à la société française de tempérance. (Cité par Vanlaer, *op. cit.* Conclusion.)

- « Ne buvez pas plus de deux verres de liquide à chaque repas.
 « A aucun prix, ne consommez de spiritueux en dehors de vos repas.
 « Gardez-vous surtout de ces boissons prises le matin et à jeun.
 « C'est une faute grave que d'entraver le développement naturel de l'enfant en lui donnant des boissons fermentées. Elles ne devront être autorisées qu'après vingt ans ¹. »

TABLEAU ANALYTIQUE

I. DE L'ALCOOLISME. — SES EFFETS SUR L'INDIVIDU ET SUR LA SOCIÉTÉ	<p>Ce qu'est l'alcoolisme. — C'est un empoisonnement lent, qui trouble profondément l'organisme, diminue les forces physiques, intellectuelles et morales, et conduit à la mort ou à la folie.</p> <p>Il ne faut pas confondre l'ivresse, qui n'est qu'un <i>phénomène passager</i>, avec l'<i>alcoolisme</i>, qui est un <i>état permanent</i>, une <i>maladie</i>.</p> <p>Comment on devient alcoolique. — On devient alcoolique :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1° par l'ivresse répétée; 2° Par l'usage <i>habituel</i> des liqueurs fortes, des <i>apéritifs</i> : tels que vermouth, amer, bitter, etc. 3° Surtout par le fréquent usage de l'absinthe.
	<p>L'alcool, même pris à petites doses, si elles sont souvent répétées, attaque tous les organes essentiels à la vie.</p> <p>a) <i>Action sur l'appareil digestif.</i> — Il fait perdre le sens du goût, irrite la gorge, congestionne et enflamme l'estomac, modifie en l'exagérant la sécrétion des <i>sucs digestifs</i>, ulcère les <i>intestins</i>, altère le foie, ôte l'appétit et amène un amaigrissement et un affaiblissement progressifs.</p> <p>b) <i>Action sur l'appareil respiratoire.</i> — L'alcool passant dans l'appareil respiratoire fait perdre au larynx son élasticité, éraille la voix, irrite les bronches, provoque une toux continuelle, attaque les <i>poumons</i> et amène la <i>phthisie</i>.</p> <p>c) <i>Action sur l'appareil circulatoire.</i> — L'alcool passe en nature dans le sang, qu'il coagule et corrompt; il désagrège les tissus du cœur, dilate les artères et les veines, expose aux embolies et aux anévrysmes.</p> <p>d) <i>Action sur le cerveau.</i> — Amené avec le sang jusqu'au cerveau, l'alcool décompose les <i>tissus</i>, produit le ramollissement cérébral, amène la rupture des vaisseaux sanguins; causes des apoplexies, des paralysies, du gâtisme, de la folie, etc.</p> <p>e) <i>Action sur les organes des sens.</i> — Sous l'action de l'alcool, la vue s'affaiblit, l'oreille est remplie de bourdonnements, la parole s'embarrasse, le tact s'émeuse, les jambes fléchissent, tout le système musculaire est comme paralysé.</p> <p>L'alcool ouvre la porte à toutes les maladies. L'<i>alcoolique</i> est un <i>vieillard anticipé</i> : à quarante ans, il a les tissus d'un homme de soixante au moins.</p>
II. REMÈDES CONTRE L'ALCOOLISME	<p>Effets de l'alcoolisme sur le corps.</p> <p>L'alcoolisme attaque aussi les facultés de l'âme.</p> <p>Il est cause de la lenteur d'esprit, des illusions, des hallucinations, des vertiges, des craintes non justifiées; il détruit la <i>mémoire</i>, trouble l'<i>imagination</i>, affaiblit la <i>volonté</i>, altère le <i>caractère</i> et produit peu à peu l'<i>abrutissement</i>, la <i>manie</i>, la <i>démence</i>.</p>
	<p>Alcoolisme et folie. — L'alcoolisme est le grand pourvoyeur des asiles d'aliénés. Sur quatre-vingt mille aliénés séquestrés, vingt mille, c'est-à-dire un quart, doivent leur folie à l'alcool.</p> <p>Partout on voit la courbe de la folie parallèle à la courbe de l'alcoolisme.</p>

¹ Docteur Legrain, *L'Alcoolisme*, pp. 33, 34.

DE L'ALCOOLISME. — SES EFFETS. (Suite.)	<p>Alcoolisme et hérédité.</p> <p>L'alcoolisme n'est pas seulement un mal individuel, c'est un mal social.</p> <p>La science et l'expérience prouvent tous les jours la vérité de ces vieux dictons : « A père ivrogne, fils idiot. » — « L'ivrogne engendre un ivrogne. »</p> <p>L'alcoolique tue en lui toute sa descendance; les statistiques nous apprennent que les fils de buveurs sont <i>dégénérés</i>, <i>épileptiques</i>, <i>hystériques</i>, <i>tuberculeux</i>, <i>ivrognes</i>, <i>fous</i>, en très grande proportion.</p> <p>L'avenir moral et matériel de la famille, de la patrie, de la société sont compromis par l'alcoolisme. Un peuple qui s'alcoolise, est un peuple en voie de disparaître.</p>
	<p>Effets de l'alcoolisme sur la richesse particulière. — Il est la cause de la ruine matérielle de la famille : dépense d'argent au cabaret, perte de temps et de salaires, perte de la santé; désunions, disputes, votes de fait, mauvais propos, mauvais exemples : voilà les fruits de l'alcoolisme.</p> <p>Effets de l'alcoolisme sur la richesse publique. — Ruine matérielle de la famille, l'alcoolisme l'est aussi de la société.</p> <p>Si l'on compte ce que coûte à la France :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1° L'entretien des vingt mille aliénés alcooliques; 2° La répression des crimes dus à l'alcool; 3° Le traitement des victimes de l'alcool dans les hospices et les hôpitaux; 4° Les pertes de journées occasionnées par l'abus des boissons fortes; 5° Les pertes provenant des accidents et des suicides, qui ont pour cause l'alcool, <p>on arrive au total formidable de <i>un milliard et demi de francs</i>, plus que les budgets de la guerre et de la marine réunis!</p> <p>A cette somme, il faudrait encore ajouter le prix de l'alcool consommé (cent trente à cent quarante millions) et le montant des impôts (deux cent cinquante millions) pour avoir la perte matérielle totale éprouvée par la France du fait de l'alcoolisme.</p> <p>Effets de l'alcoolisme sur la moralité, le suicide, la criminalité, les accidents du travail. — L'alcool dégrade l'homme, lui fait perdre tout sentiment de respect de soi et d'autrui.</p> <p>Les statistiques prouvent que la criminalité, les suicides, les accidents du travail, croissent partout avec les progrès de l'alcoolisme.</p>
II. REMÈDES CONTRE L'ALCOOLISME	<p>On peut distinguer des remèdes <i>fiscaux</i>, des remèdes <i>légaux</i> et des remèdes <i>moraux</i>.</p> <p>Diverses solutions ont été proposées :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1° Prohibition complète des <i>boissons alcooliques distillées</i> et droits élevés sur les alcools <i>fermentés</i>; 2° Monopole de l'État soit pour la vente, soit pour la rectification ou pour l'un et l'autre à la fois; 3° Droits très élevés sur les alcools distillés, et dégrèvement des boissons dites <i>hygiéniques</i> : vin, bière, cidre, etc. 4° Droits sur toutes les boissons, <i>fermentées</i> ou <i>distillées</i>, et dégrèvement du sucre, du thé, du café, qui servent à préparer les seules boissons hygiéniques; 5° Tout le monde est à peu près unanime à demander la suppression des bouilleurs de cru et une plus sévère répression de la fraude sur la fabrication et la vente clandestines de l'alcool.
	<p>a) Remèdes fiscaux.</p> <p>Loi du 23 janvier 1875 contre l'ivresse publique; Loi du 24 juillet 1889, prononçant la <i>déchéance</i> paternelle pour cause d'ivresse habituelle;</p> <p>b) Remèdes légaux.</p> <p>La même loi punit d'une amende de 1 à 5 francs le cabaretier qui donne à boire à un mineur de moins de seize ans.</p> <p>On devrait faire une loi réglementant d'une manière sévère la profession de cabaretier. Tous les pays qui l'ont fait s'en sont très bien trouvés.</p> <p>c) Remèdes moraux.</p> <p>Ces remèdes sont les plus importants : sans eux, les remèdes légaux et fiscaux seraient impuissants à enrayer le mal.</p> <p>Il faut instruire les nouvelles générations des ravages de l'alcoolisme; réveiller le sentiment moral et le sentiment religieux; réfuter les préjugés et les sophismes.</p>

Remèdes
moraux.
(Suite.)

La lutte contre l'alcool est une œuvre à la fois patriotique et religieuse : elle intéresse les représentants de la nation comme ceux de la religion ; tous, prêtres, législateurs, instituteurs, hommes de lettres, hommes de science, patrons, officiers, tous, par la parole, le livre, le journal, nous devons lutter contre le fléau de l'alcoolisme.

Il faut se souvenir cependant que tous ces moyens échouent encore si on ne revient au *Décatalogue*, à la *vie de famille* et aux *pratiques religieuses*.

On attribue généralement à l'alcool des vertus et des propriétés merveilleuses ; beaucoup croient qu'un homme qui travaille ne saurait s'en passer.

L'alcool, disent-ils, réconforte, donne du courage, de la vigueur, remplace une nourriture plus substantielle et plus chère ; par les temps froids, l'alcool réchauffe ; avant le repas, un verre d'absinthe ouvre l'estomac ; un petit verre après, active la digestion ; le vin noie les chagrins, etc.

Eh bien ! non, il n'en est pas ainsi, et ce sont là autant de sophismes, autant de préjugés.

Non, les spiritueux ne *réconfortent pas, ils excitent* ; ils ne donnent pas la force, mais *l'illusion* de la force ;

Non, les spiritueux ne *nourrissent pas* : l'alcool n'est à aucun degré un aliment ;

Non, l'alcool n'est pas *une source de jouissances*, au moins de jouissances dignes de l'homme ;

Non, l'alcool ne *réchauffe pas*, loin d'élever la température, il l'abaisse ;

Non, les spiritueux, tels que bitters, absinthes, vermouths, amers, etc., ne sont pas des *apéritifs* ; ce sont des poisons, doublement funestes, et parce qu'ils sont pris à jeun, et parce qu'ils sont fabriqués avec des substances essentiellement toxiques ;

Non, enfin, ce ne sont point des *digestifs*, puisqu'ils diminuent la sécrétion du suc gastrique. — Les vrais *digestifs*, comme les vrais *apéritifs*, sont la *tempérance*, le *grand air*, la *vie réglée*, le *travail* et l'*exercice*.

Conclusion. — « Il ne suffit pas de proscrire les poisons tels que l'absinthe, de combattre les liqueurs perfides, telles que l'eau-de-vie, de favoriser l'usage des boissons saines ; il faut encore et surtout réveiller chez l'homme le sentiment de la responsabilité morale, le respect de lui-même, l'amour de la famille, l'idée de la patrie et la crainte de Dieu. » (J. B^e DUMAS.)

Réponse
à quelques
préjugés

TABLE ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE

A

Absolu, relatif, 147. — Origine des idées d'absolu, d'infini, de nécessaire, de parfait, 181. — Bien absolu, bien relatif, 177, 541.

Abstinence, nature et but, 592, note.

Abstraction (Définition, mécanisme, effets de l'), 224. — Emploi de l'abstraction, 226 ; — degrés, nécessité, rôle de l'abstraction, 226 ; — abus de l'abstraction, 227 ; — idée abstraite et idée concrète, 225.

Accident (voir *Essence*).

Acte. — Puissance et acte, 532 ; — Dieu, acte pur, 533 ; — moralité d'un acte, 634.

Action. — Besoin d'action, 63-64, 86 ; — motifs d'action, 633, 639 ; — distinction et accord entre les motifs d'action, 637-638 ; — qualification des actions morales, 637 ; — principe de moindre action, 172.

Activité (Définition de l'), 52 ; — tout être est actif à quelque degré, 52 ; — divers modes de l'activité, 52, 54, 349. — (Voir aussi *Ontologie*, 532 et suiv.)

Agréable. — Rapport avec le beau, 313.

Alcoolisme (voir l'*Appendice*, 887).

Âme. — Définitions, 30, 552 ; — simplicité et spiritualité de l'âme, 554-56 ; — immortalité de l'âme ; preuves, 562-569 ; — union et corrélation de l'âme et du corps, 29, 330, 555-564 ; — devoirs envers l'âme, 741 ; — préexistence des âmes (théorie de Platon), 179 ; — âmes vivantes, âmes mortes, 569 ; — âme et corps, 740.

Amitié (Définition et fondement de l'), 105, 774 ; — vraie et fausse amitié, 775 ; — devoirs de l'amitié, 776 ; — exemples d'amitié, 777.

Amour, 106 ; — amour de soi (v. *Egoïsme*, 89) ; — amour conjugal, 102 ; — amour paternel ou maternel, 103 ; — amour filial, 104 ; — amour fraternel, 104 ; — amour de la patrie, 104, 833-834 ; — amour du vrai, du bien, du beau, 107-108 ; — amour et volonté, 268 ; — morale de l'amour de Dieu, 724.

Analogie (Définition et valeur de l'), 456-457, 345 ; — analogie et induction, 457 ; — emploi de l'analogie, 345, 350.

Analyse et synthèse, 411-414. — emploi de ces deux procédés dans les différentes sciences, 412 ; — règles, union de l'analyse et de la synthèse, 413-414 ; — esprit analytique et esprit synthétique, 414.

Animal. — Activité de l'animal, 53, 290 ; 349 ; — l'instinct chez l'animal, 248, 250. — la passion chez l'animal, 76 ; — facultés et opérations de l'animal, 346 ; — différences entre les industries de l'homme et celles de l'animal, 350 ; — sociétés animales, 349 ; — devoirs à l'occasion des animaux, 683, 826.

Animisme (voir *Problème de la vie*, 549).

Antipathie (voir *Sympathie*, 96 et 623).

Appétits. — Définition, 71 ; — différences avec les inclinations et les penchants, 71 ; — appétits, besoins ; 72 ; — moralité des appétits, 72 ; — classification des appétits, 73 ; — rôle des appétits, 72.

Art (Définition et fin de l'), 320 ; — théories sur l'art : idéalisme et réalisme, 320 ; — sources d'inspiration, 322 ; — classification des beaux-arts, 323 ; — rapports entre l'art et la moralité, 324 ; — rapports entre l'art et la société, 325.

Arbitrage (voir *Guerre : solutions pacifiques*, 863).

Ascétisme, sa justification, 738, 592, note.

Association des idées, 175, 204, 211 ; — peut-on expliquer les premiers principes par l'association des idées ? 175 ; — définition et lois de l'association des idées, 204 ; — association, attention, habitude, mémoire, 206 ; — association des idées et éducation, 209 ; — association des idées, littérature et beaux-arts, 208 ; — comment s'explique la loi d'association, 206 ; — association et liaison des idées, 207 ; — bonnes et mauvaises associations, 210 ; — exemples de fausses associations, 211.

Association (Droit d'), 808, 879 ; — liberté d'association, 811.